

Monsieur Simon Jolin-Barette
Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 mai 2019, la députée de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols, inscrivait au feuillet une question relative au processus de révision des schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté, et ce, en lien avec la prise en compte des risques associés aux zones inondables. Plus précisément, la députée de Vaudreuil souhaite savoir si je compte mettre en place une procédure d'accompagnement exceptionnelle et accélérée auprès des municipalités régionales de comté pour l'actualisation des schémas d'aménagement et de développement. De plus, la députée me demande de confirmer l'échéancier précis de l'actualisation de tous les schémas dits de première génération.

Tout d'abord, face aux inondations majeures qui ont cours actuellement au Québec, le gouvernement a formé un groupe d'action ministériel, dont je suis la vice-présidente, notamment pour répondre plus efficacement aux besoins des personnes touchées, et aussi pour mieux préparer le Québec aux crues printanières de l'année prochaine dans les zones critiques.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et les ministères concernés évaluent actuellement différentes mesures qui pourraient être mises en place pour assurer une gestion rigoureuse des zones inondables.

... 2

Aussi, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'un schéma d'aménagement et de développement doit, notamment, déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion ou de glissements de terrain.

À la suite des inondations majeures du printemps 2017, il est apparu nécessaire de revoir la cartographie des zones inondables au Québec. Une somme de 21 M\$ a été octroyée à cette fin pour soutenir le milieu municipal, soit notamment la Communauté métropolitaine de Montréal, la Communauté métropolitaine de Québec, la Ville de Gatineau et plusieurs municipalités régionales de comté. Les travaux se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2020. Ils visent essentiellement à mettre à jour la délimitation des zones inondables, à intégrer l'information relative aux zones inondables aux documents de planification et à la réglementation municipale, ainsi qu'à élaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour les personnes concernées.

Le projet INFO-Crue, doté d'une enveloppe de 27,6 M\$ et sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, permettra de délimiter les zones inondables et de mettre sur pied un système permettant de prévoir les zones inondables lors de crues et d'en illustrer l'ampleur en temps réel. Cette cartographie sera complémentaire aux actions menées par le milieu municipal.

Enfin, le gouvernement s'est déjà engagé à réviser le cadre normatif applicable en zones inondables. Cette révision permettra, entre autres, de favoriser un aménagement du territoire visant une meilleure résilience de la société québécoise aux risques accrus d'évènements climatiques d'importance.

L'ensemble de ces actions permettront d'accroître la sécurité des personnes et des biens face aux risques d'inondation.

Quant à l'actualisation des schémas d'aménagement et de développement, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que la période de révision de ceux-ci commence à la date du cinquième anniversaire de leur entrée en vigueur. La responsabilité d'initier ce processus de révision appartient aux municipalités régionales de comté.

En date du 22 mai 2019, 17 municipalités régionales de comté disposent d'un schéma d'aménagement et de développement de 1^{re} génération. Notons que 14 d'entre elles ont initié le processus de révision de leur document de planification.

Par l'entremise de démarches d'accompagnement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soutient les MRC dans la mise à jour de leurs outils de planification en aménagement du territoire et dans la prise en compte des contraintes naturelles, dont celles liées aux zones inondables.

En terminant, j'ai entamé, en février 2019, une tournée des régions auprès des élus municipaux visant à recueillir leurs préoccupations, notamment en ce qui a trait à la modernisation du cadre d'aménagement. Ces échanges permettent d'alimenter notre réflexion quant aux actions qui devraient être entreprises en matière d'aménagement du territoire.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST